

Cote du document: A/47/499

Meilleur exemplaire  
Disponible

## Assemblée générale

OCT 24 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALEA/47/499  
5 octobre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session  
Points 12, 43, 47, 78, 79, 81, 82,  
83, 84, 85 et 86 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION  
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENTRESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET  
SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENTCOOPERATION INTERNATIONALE EN VUE D'ELIMINER LA PAUVRETE  
DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA CROISSANCE  
ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENTCOOPERATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
ET DIVERSIFICATION ET MODERNISATION DES ACTIVITES  
PRODUCTIVES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 2 octobre 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Pakistan auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration adoptée le 1er octobre 1992 par les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 lors de leur seizième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12, 43, 47, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pakistan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe des 77 à New York

(Signé) Jamsheed A. MARKER

ANNEXE

Déclaration des ministres des affaires étrangères des Etats  
membres du Groupe des 77, adoptée le 1er octobre 1992 à leur  
seizième réunion annuelle

1. La seizième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 s'est tenue à New York le 1er octobre 1992.
2. Les ministres se sont félicités de l'admission, à l'Organisation des Nations Unies, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de la Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, de la République de Moldova, de Saint-Marin, de la Slovénie, du Tadjikistan et du Turkménistan. L'admission de ces nouveaux membres confirme l'idéal d'universalité de l'Organisation.
3. Les ministres ont applaudi aussi à l'admission, comme membre à part entière, de la République des îles Marshall dans le Groupe des 77.
4. Les ministres ont réaffirmé la Déclaration de Téhéran : Vers un nouveau partenariat pour le développement, adoptée le 23 novembre 1991 lors de la septième réunion ministérielle du Groupe des 77, tenue en République islamique d'Iran dans le cadre des préparatifs de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
5. Les ministres ont été gratifiés par les résultats de la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Jakarta du 1er au 6 septembre 1992, et ils ont noté leur importance pour la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

INTRODUCTION

6. Les ministres des affaires étrangères des Etats membres du Groupe des 77 ont estimé que l'écart croissant entre pays en développement et pays développés constitue l'un des problèmes les plus pressants pour la communauté internationale et que la conjoncture historique actuelle offre une occasion unique de renforcer la coopération internationale au service du développement.
7. Ils ont souligné que tous les membres de la communauté internationale doivent d'urgence conjuguer leurs efforts pour concrétiser dans leur politique économique internationale les accords et engagements auxquels ils ont souscrit, à l'échelle du système des Nations Unies, dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Les ministres ont mis en lumière l'action entreprise dans ce sens par leurs propres pays et ils ont invité les pays développés à faire montre du courage politique nécessaire en s'acquittant de leurs obligations à cet égard, de manière à créer les conditions indispensables au développement économique et social de tous les peuples.

/...

9. Réaffirmant leur attachement indéfectible aux buts et principes gravés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'au droit internationalement reconnu au développement, les ministres ont insisté sur le rôle capital que le système des Nations Unies doit jouer dans la réalisation des objectifs essentiels du développement, en particulier dans les pays en développement. A cet égard, ils ont souligné la nécessité d'un effort concerté pour accroître la capacité et l'efficacité des diverses entités des Nations Unies et les rendre plus réceptives aux besoins, priorités et objectifs de développement des pays en développement.

## II

### Environnement économique et social

10. Les ministres ont indiqué qu'en raison de l'interdépendance croissante des nations, de la mondialisation accélérée de l'économie et du mouvement universel en faveur de réformes axées sur le marché, l'objectif d'une croissance économique soutenue dans les pays en développement dépend plus que jamais d'un environnement économique international favorable. La coopération internationale mise au service du développement et de la croissance économique permettra d'assurer le bien-être des générations actuelles et futures et aura le mérite supplémentaire de consolider la paix et la sécurité mondiales.

11. Les ministres se sont vivement inquiétés de la détérioration continue de l'économie mondiale, et en particulier de l'aggravation de la situation économique et sociale dans la plupart des pays en développement, attribuable surtout à un environnement économique international qui demeure très défavorable aux pays en développement. Les efforts que font ces derniers pour relancer leur croissance et leur développement continuent d'être entravés par l'impossibilité d'accéder aux marchés, par la persistance inquiétante du courant inverse des ressources financières mondiales, par l'insuffisance des apports d'investissement étrangers, par la charge écrasante de la dette, par les restrictions apportées aux transferts de technologie et par les conditions inéquitables des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Ces facteurs ont encore accru la détresse où se trouvent les pays les moins avancés. Les ministres ont instamment demandé que l'on cesse de tendre à marginaliser la situation des pays en développement et ils ont souligné que, pour ce faire, il faut parvenir à un accord politique de haut niveau entre pays développés et pays en développement. Ils ont réaffirmé qu'il convient de reprendre d'urgence le dialogue Nord-Sud et de le mener sur une base constructive aux fins de promouvoir le développement et la croissance économiques des pays en développement et d'instaurer ainsi un ordre économique international fondé sur la justice et l'équité.

12. Les ministres ont estimé que ce nouvel ordre devrait offrir des possibilités de développement plus équitables à tous les pays et viser essentiellement à renforcer un système commercial multilatéral libre, ouvert et exempt de toute discrimination, à assurer une coordination macro-économique efficace et à promouvoir une discipline budgétaire de nature à créer un environnement stable qui soit propice au développement de l'économie mondiale.

A cet égard, la coordination des politiques macro-économiques internationales devrait être suffisamment globale pour tenir compte des intérêts de tous les pays, et en particulier des pays en développement. La coordination de ces politiques devrait avoir pour but de favoriser la croissance économique et le développement social à l'échelle de la planète et de permettre ainsi une répartition équitable des fruits de l'expansion économique mondiale. Il faudrait renverser aussi la tendance à imposer des conditionnalités nouvelles et souvent sans rapport avec les précédentes.

13. Les ministres ont fait observer que l'heureuse évolution récente de la politique mondiale offre une occasion réelle de s'attaquer de façon plus globale aux questions économiques et sociales. A cet égard, ils ont réaffirmé l'importance et la validité continue de la Déclaration adoptée à l'issue de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de l'Engagement de Cartagena pris à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et des divers accords et conventions adoptés par consensus au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en particulier Action 21. Les ministres ont réaffirmé qu'il incombe aux pays développés d'avoir la volonté politique de donner effectivement suite aux engagements auxquels ils ont souscrit dans ces divers documents, en particulier en matière de ressources financières et de transferts de technologie.

14. Les ministres ont noté qu'au cours des années à venir, plusieurs aspects des questions de développement ayant fait l'objet d'un consensus seront examinés à l'occasion de diverses conférences, en particulier la Conférence internationale sur la population et le développement, la Conférence des droits de l'homme, la Conférence mondiale consacrée aux femmes et l'éventuel sommet mondial consacré au développement social. Ils ont insisté sur la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le financement du développement.

15. Les ministres se sont demandé avec inquiétude si les besoins de financement extérieur de plus en plus importants des pays d'Europe centrale et orientale et des pays nouvellement indépendants ne risquent pas d'entamer les ressources destinées aux pays en développement. A cet égard, ils ont rappelé qu'à la réunion de haut niveau tenue par le Conseil économique et social à Genève les 4 et 5 juillet 1991, ils avaient reçu des pays développés et des institutions financières multilatérales l'assurance que l'aide qui pourrait être apportée aux pays d'Europe centrale et orientale ne le serait pas aux dépens des pays en développement. Les ministres ont souligné que cette aide devrait être financée par des ressources supplémentaires et non par prélèvement sur des ressources déjà affectées aux pays en développement.

### III

#### Conseil économique et social et restructuration

16. Les ministres se sont félicités du débat de haut niveau, organisé selon une nouvelle formule avec participation ministérielle, qui a eu lieu du 6 au 8 juillet 1992, à la session de fond de 1992 du Conseil économique et social.

17. Les ministres ont pris note des mesures adoptées pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes et ont décidé de s'évertuer à rendre l'Organisation plus démocratique, plus performante et mieux à même de s'acquitter de ses tâches nouvelles. Dans cet ordre d'idées, ils ont réaffirmé que la résolution 45/264 de l'Assemblée générale contient les principes directeurs et les directives nécessaires pour mener à bien cette opération importante et qu'elle doit donc demeurer la pierre angulaire de toute future initiative allant dans ce sens. Il conviendrait également de tenir compte des idées maîtresses et des principes formulés par l'Assemblée générale dans sa résolution S-18/3, adoptée lors de sa dix-huitième session extraordinaire, dans ses résolutions 45/199 et 46/235 et dans d'autres résolutions pertinentes. Les ministres ont souligné que les efforts de restructuration et de revitalisation doivent respecter les principes démocratiques sur lesquels repose le processus de prise des décisions à l'Organisation des Nations Unies.

### IV

#### Commerce international

18. Les ministres ont applaudi au succès de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dont témoigne le document final intitulé "Un nouveau partenariat pour le développement : l'engagement de Cartagena", auquel il importe de donner rapidement une suite concrète. Ils se sont à nouveau déclarés convaincus qu'un système commercial international libre, ouvert, transparent, réglementé et exempt de toute discrimination peut servir de base efficace et viable à la promotion d'un développement équitable et à l'instauration de la prospérité économique dans tous les pays.

19. Les ministres ont estimé qu'un meilleur accès aux marchés des pays développés est indispensable aux pays en développement si l'on veut qu'ils puissent tirer tout le parti possible du commerce international, considéré par eux comme le moteur par excellence de leur croissance économique et de leur futur développement. Soucieux d'atteindre ces objectifs fondamentaux, ils ont d'ores et déjà modifié leur politique commerciale, notamment en adoptant unilatéralement des mesures de libéralisation du commerce. Les ministres ont formulé l'espoir que les futurs accords régionaux seront ouverts et transparents, et qu'ils pourront de la sorte stimuler les échanges et la coopération multilatérale. Toutefois, les pays développés tendent de plus en plus à adopter des mesures protectionnistes unilatérales, en violation flagrante des règles du commerce international. Il est paradoxal qu'ils le

fassent alors que les pays en développement en sont venus à comprendre la nécessité de libéraliser leurs régimes commerciaux et d'intégrer leur économie au système commercial et financier international.

20. Les ministres ont appelé de leurs vœux le succès et un résultat équilibré des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Les pays en développement participants attendent notamment d'elles qu'elles produisent une libéralisation et une expansion accrues du commerce international, en supprimant par exemple diverses mesures protectionnistes, en particulier les restrictions discriminatoires dont font l'objet certaines de leurs exportations. Bien que d'autres problèmes aient été au centre du débat depuis quelques mois, il faut veiller à ce que les négociations d'Uruguay ne se terminent pas sans que les préoccupations et les intérêts des pays en développement aient été pleinement pris en considération dans tous les secteurs. Les ministres ont également fait observer que si on laisse passer cette chance, le multilatéralisme aura subi un échec majeur. Ils ont donc fait appel à tous les pays, et en particulier aux pays développés, pour qu'ils concluent rapidement leurs divergences de vues afin de pouvoir conclure les négociations sans délai et produire un texte transparent et équilibré. Dans le même esprit, ils ont exhorté les pays développés à éviter d'aggraver les graves difficultés économiques auxquelles font face les pays en développement par des pratiques commerciales répréhensibles, y compris des tractations malhonnêtes. Les ministres ont demandé qu'on adopte au plus vite un instrument international, ayant force exécutoire, en vue de mettre fin à de telles pratiques.

21. Selon les ministres, la situation des produits de base dans l'économie mondiale se caractérise essentiellement à l'heure actuelle par une structure faussée des marchés et par l'érosion persistante des prix réels de ces produits. Il faut par conséquent s'attaquer d'urgence au problème en prenant les mesures voulues, conformément au Programme intégré pour les produits de base. Les ministres ont donc demandé instamment aux producteurs et aux consommateurs de chercher à coopérer davantage; il leur faudrait participer pleinement et activement aux accords internationaux de produits et aider à diversifier l'économie des pays en développement qui sont tributaires de l'exportation de ces produits. Il y a urgence aussi à assainir le marché et à encourager le traitement, la commercialisation, la distribution et le transport des produits de base dans les pays d'origine. Des programmes concrets devaient être mis au point pour tirer tout le parti possible du Fonds commun pour les produits de base. Les ministres ont pris note du projet de convoquer une conférence internationale sur les produits de base ainsi que de la décision (Engagement de Cartagena), prise à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, d'amorcer des consultations à cette fin.



### Endettement extérieur des pays en développement

22. Les ministres ont souligné que la dette extérieure et son service continuent de faire sérieusement obstacle au développement et à la croissance économique des pays en développement. Rien que ce service de la dette, par sa fonction sur leurs ressources, les met dans l'impossibilité de procéder aux investissements nécessaires. On se trouve ainsi dans une situation anormale : le transfert de ressources se fait maintenant de plus en plus en sens inverse, des pays en développement aux pays développés. Or, face à ce problème, la communauté internationale a réagi au coup par coup, et de façon inadéquate. Seule une solution globale et durable tenant compte de la nécessité de réduire considérablement l'encours et le service de tous les types de dette, pour tous les types de pays débiteurs, et comportant des mesures préventives de nature à éviter une nouvelle aggravation du problème permettrait d'alléger le fardeau qui pèse sur le monde en développement. Si l'on n'y arrive pas, les efforts que font ces pays pour stimuler leur développement seront vains et finiront par accroître les risques de troubles sociaux et politiques. Toute solution durable devrait viser à renforcer et libéraliser le commerce international, principal agent d'une croissance et d'un développement véritables et, partant, source principale des capitaux dont les pays en développement ont besoin pour faire face à leurs obligations financières. Les mesures et initiatives prises récemment pour réduire la dette représentent un progrès important vers une solution durable du problème de l'endettement extérieur, mais il faut maintenant en étendre le bénéfice à tous les pays en développement endettés. Les ministres ont souligné qu'en continuant d'étudier des mesures novatrices (échange de dettes contre des participations, échange dette/nature, échange de créances contre un financement du développement, etc.), et d'en élargir l'application, on travaillait à résoudre le problème de l'endettement extérieur de tous les pays en développement. Il faudrait en outre prendre des mesures d'allégement en faveur des pays à revenu faible qui ont maintenu le service de leur dette au prix de lourds sacrifices, en les aidant par exemple à équilibrer leur balance des paiements. Les ministres ont souligné à nouveau que, pour résoudre le problème de la dette extérieure, il faut faire preuve d'inventivité et d'imagination.

### Système monétaire et financier

23. Les ministres ont réaffirmé la nécessité d'une réforme globale et institutionnelle du système monétaire international, dans lequel les principaux pays développés ont actuellement un rôle prépondérant. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par l'incapacité, jusqu'à présent, de réformer sérieusement ce système et de le restructurer. Le Fonds monétaire international devrait veiller à ce que s'exerce notamment un contrôle multilatéral efficace sur les tendances de la balance des paiements et sur la politique de change des principaux pays développés. Ceux-ci devraient démocratiser les méthodes de consultation et de prise des décisions dans les institutions financières multilatérales, car une participation ainsi élargie permettrait aux pays en développement de mieux défendre leurs intérêts et d'insister pour qu'on satisfasse aux exigences de leur développement.

24. Les ministres ont fait remarquer que les institutions financières multilatérales (Banque mondiale, Fonds monétaire international et banques régionales de développement) représentent une des principales sources de capitaux pour les pays en développement, mais que le transfert net de ressources provenant de ce groupe a rapidement diminué, au point que certains pays en développement risquent maintenant d'avoir à payer à ces institutions plus qu'elles n'en reçoivent.

#### Financement du développement

25. Les ministres ont souligné que le système financier international avait été incapable de procurer au fil des ans, les capitaux nécessaires au développement, laissant les pays en développement aux prises avec de graves problèmes financiers. Il leur paraissait donc particulièrement important d'organiser une conférence internationale sur le financement du développement.

26. Ils ont constaté que les chances de développement avaient durement pâti de la forte contraction des échanges commerciaux et de la quasi-stagnation de l'aide publique au développement, restée inférieure à la moitié de l'objectif de 0,7 % du produit national brut, convenu il y a près de 20 ans. On pourrait aussi mettre fin à l'hémorragie des ressources des pays en développement en augmentant sensiblement les nouveaux apports de capitaux à ces pays. Les ministres ont instamment prié les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de respecter l'engagement qu'ils ont pris de porter leur APD à 0,7 % de leur PNB d'ici à l'an 2000.

27. Les ministres ont souligné qu'il était particulièrement important d'apporter des ressources concessionnelles supplémentaires aux pays à revenu faible. Ils ont donc demandé que l'on augmente en valeur réelle les fonds disponibles au titre de la dixième reconstitution des ressources de l'IDA, étant donné que ces pays ont de plus en plus besoin de trouver des capitaux à des conditions de faveur. De même, des apports de capitaux supplémentaires au titre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) du Fonds monétaire international devraient constituer pour ces pays une aide concessionnelle à moyen terme. Il importerait également que la quatrième reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole se fasse à un niveau aussi élevé que possible.

#### Investissements étrangers directs

28. Les ministres ont souligné que les investissements étrangers directs constituent des apports importants de capitaux pour les pays en développement. Ils ont donc demandé aux pays développés de les encourager par des moyens appropriés. Ils ont également admis que les sociétés transnationales jouent à cet égard un rôle crucial.

### Activités opérationnelles de développement de l'ONU

29. Les ministres ont estimé qu'il fallait rationaliser les activités opérationnelles du système des Nations Unies afin d'optimiser l'efficacité et l'exécution des programmes. Ils ont réaffirmé leur adhésion aux principes d'universalité, de multilatéralisme, de participation volontaire, de neutralité, de non-conditionnalité et de souplesse dans l'octroi de la coopération technique nécessaire aux pays en développement. Ils ont considéré comme essentiel d'apporter aux pays en développement, dans le cadre des activités opérationnelles de développement, les ressources de plus en plus importantes dont ils ont besoin. Ils ont fait valoir que, pour ce faire, il y a lieu d'accroître sensiblement, et sans délai, le montant total en valeur réelle des ressources consacrées aux activités opérationnelles de développement menées par les organismes des Nations Unies et de veiller à ce que leur fourniture soit continue, prévisible et assurée et à ce qu'il soit tenu compte des besoins particuliers des pays les moins avancés. Ils ont ajouté que les pays en développement doivent assumer l'entière responsabilité de l'exécution des projets financés par les organismes des Nations Unies : c'est ainsi qu'on arrivera à gérer les projets comme un tout, à renforcer les capacités nationales et à être sûr que les projets seront viables à long terme et avec l'impact voulu sur le processus de développement. Les ministres ont en outre souligné que les pays en développement sont seuls responsables de la programmation des activités opérationnelles et de leur adéquation aux stratégies, priorités, objectifs et plans nationaux de développement. Toute tentative d'imposer des conditions allant à l'encontre du principe fondamental de la neutralité de l'assistance multilatérale doit être rejetée; dans le même esprit, les contributions financières ne sauraient être "liées". Les ministres ont insisté sur la nécessité d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

### Environnement et développement

30. Les ministres ont souligné que la qualité de l'environnement est la responsabilité de tous et qu'il faut donc aborder les problèmes écologiques par le biais de la coopération multilatérale, selon le principe du partage d'obligations certes distinctes, mais dans le cadre d'une action concertée et judicieusement conçue. Cette coopération devrait concilier les impératifs, au reste complémentaires, que sont la protection de l'environnement, la promotion de la croissance économique et du développement et l'élimination de la pauvreté. Il est donc indispensable d'intégrer les considérations d'ordre écologique et le souci d'assurer le développement. A cet effet, les ministres ont instamment prié tous les Etats de coopérer à l'instauration d'un climat propice à la croissance économique et au développement durable de tous les pays. Les pays développés ayant reconnu leur part majeure de responsabilité dans cette quête internationale d'un développement durable, à la fois parce qu'ils grèvent lourdement un patrimoine écologique mondial et parce qu'ils disposent des technologies et des ressources financières voulues pour mener l'action, doivent maintenant s'acquitter de cette responsabilité.

31. Les ministres ont également souligné que seul un développement assuré permettra de régler durablement les problèmes écologiques mondiaux. La notion de développement durable a été acceptée par la communauté internationale, mais encore faut-il la concrétiser dans des stratégies applicables et des mesures pratiques qui recueillent l'appui de tous. Les ministres ont insisté à nouveau auprès des pays développés pour qu'ils marquent leur volonté politique de remplir les engagements auxquels ils avaient souscrit dans le programme Action 21, notamment en ce qui concerne les ressources financières et le transfert de technologies.

32. Les ministres ont estimé que les pays en développement ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources naturelles conformément à leurs objectifs et priorités en matière de développement et d'environnement. Ils ont donc instamment prié les pays développés et les institutions internationales de ne pas prendre prétexte de considérations écologiques ou de conditionnalité pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays en développement et de ne pas introduire sur cette base une conditionnalité quelconque dans l'aide ou le financement qu'ils apportent au développement ni d'imposer des obstacles aux échanges qui entraveraient les exportations et le développement de ces pays.

33. Tout en se félicitant des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro, les ministres ont fait valoir qu'ils ne porteront vraiment leurs fruits que si l'on consacre assez de ressources nouvelles ou additionnelles à l'application du programme Action 21. Ils ont noté que les pays développés avaient renouvelé leur engagement de porter leurs apports d'APD (aide publique au développement) à 0,7 % de leur PNB, objectif fixé par l'ONU et qu'ils avaient convenu - s'ils n'y étaient pas encore parvenus - d'accroître leurs programmes d'aide pour atteindre cet objectif le plus tôt possible ou en l'an 2000 au plus tard. A ce propos, ils ont également souligné que les pays développés et les institutions financières multilatérales doivent absolument s'acquitter de ces engagements en accordant aux pays en développement une aide au développement adéquate.

34. Les ministres se sont par ailleurs félicités de la recommandation, adressée à l'Assemblée générale des Nations Unies, de créer en vertu de l'Article 68 de la Charte une commission de haut niveau sur le développement durable. Cette commission favoriserait la coopération internationale pour un développement durable et aurait également pour tâche prioritaire de contrôler les apports financiers et les transferts de technologie aux pays en développement. En suivant l'application des programmes dans les pays développés, on pourrait veiller à ce que les pays en développement bénéficient de la latitude nécessaire en matière d'environnement pour progresser sur le plan économique et social. Les ministres ont estimé que la Commission devrait se réunir aussi rapidement que possible pour que les mesures prises à la suite de la Conférence de Rio répondent aux espoirs et aux aspirations de tous les pays. A cet égard, les ministres se sont félicités de la décision prise à Rio de convoquer une conférence pour les annonces de contributions initiales des pays développés, qui se tiendrait pendant la quarante-septième session de l'Assemblée générale, et ils ont exprimé l'espoir que les pays développés s'y montreront généreux.

/...

35. Les ministres ont applaudi à la décision, prise à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, d'adopter une convention internationale pour lutter contre la désertification, notamment en Afrique. Ils ont insisté sur la nécessité, pour l'Assemblée générale, de charger à sa quarante-septième session un comité intergouvernemental de négociation, à composition non limitée, d'élaborer cette convention internationale pour qu'on puisse l'adopter avant juin 1994. Ils ont engagé les pays développés et les organisations internationales compétentes à participer à la mise au point de cette convention internationale, qui devrait contenir des engagements appropriés.

#### Science et technique

36. Les ministres ont souligné le rôle crucial que les progrès scientifiques et techniques peuvent jouer dans la croissance économique et le développement des pays en développement. Il est possible d'optimiser les bienfaits de la science et de la technique par la promotion et le renforcement des capacités endogènes des pays en développement et par l'adoption de modalités permettant d'accéder aux techniques ou d'en obtenir le transfert à des conditions préférentielles. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la tendance croissante à entraver la diffusion des techniques dans les pays en développement. Ils ont instamment prié les pays développés de faciliter l'accès des pays en développement aux nouvelles technologies, à des conditions équitables et raisonnables, et de favoriser leur diffusion et leur utilisation.

37. Les ministres ont insisté pour qu'on continue d'appliquer le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement et ils ont lancé un appel à tous les pays, en particulier aux pays développés, ainsi qu'aux institutions internationales de développement, pour qu'ils envisagent sérieusement de revitaliser le système de financement des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, comme le prévoit le Programme d'action de Vienne.

38. Se félicitant de la création de la Commission de la science et de la technique au service du développement, les ministres ont souligné le rôle important qu'elle peut jouer dans la promotion de la science et de la technique, en particulier dans les pays en développement.

#### Energie

39. Les ministres ont réaffirmé qu'un approvisionnement adéquat en énergie est essentiel à l'accélération de la croissance et du développement des pays en développement. Ils ont lancé un appel à tous les pays pour qu'ils aident les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources énergétiques. La communauté internationale devrait examiner les moyens de contrer les effets négatifs qu'ont les fluctuations des prix de l'énergie sur les pays en développement. Vu leur importance cruciale pour tous les pays, il faut mettre en valeur des sources nouvelles et renouvelables d'énergie, conformément aux objectifs du Programme d'action de Nairobi. Les ministres se sont félicités de la création, par le Conseil économique et social, lors de sa session de fond de 1992, du Comité des ressources naturelles et du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement.

### Industrialisation

40. Les ministres sont convaincus que l'industrialisation demeure un instrument dynamique de la croissance et qu'elle est la clef d'une accélération du développement économique et social, notamment dans les pays en développement. Ils ont noté qu'au cours de la dernière décennie, la production industrielle mondiale avait augmenté de façon très inégale, certains pays en développement ayant même enregistré une baisse en croissance réelle. Ils ont insisté pour qu'on fournisse aux pays en développement une assistance adéquate aux différents stades de leur industrialisation et ont fait remarquer que les pays en développement sont loin d'atteindre l'objectif fixé à la Conférence de Lima, à savoir 25 % de la valeur ajoutée au titre de la production manufacturière mondiale. Ils ont demandé qu'on applique le principe de l'avantage comparatif pour que les pays développés éliminent progressivement certaines de leurs activités industrielles quand ces mêmes activités sont plus rentables dans des pays en développement et ils ont invité, à cette fin, les pays développés à abroger les mesures protectionnistes qu'ils avaient prises pour soutenir leurs industries non compétitives.

41. Les ministres ont souligné la nécessité impérieuse de continuer à se pencher sur les problèmes d'industrialisation dans le monde et ont insisté sur le rôle de l'industrialisation dans la relance du développement des pays en développement.

### Alimentation et agriculture

42. Les ministres ont réaffirmé que l'alimentation et l'agriculture, et notamment une production vivrière adéquate et la sécurité alimentaire, revêtent une importance particulière pour le développement des pays en développement. Ils ont souligné la nécessité d'assurer à ces pays l'accès aux marchés dans le cadre d'une libéralisation totale des échanges agricoles comportant une réduction progressive des subventions à l'exportation dans les pays développés ainsi que la fourniture des intrants nécessaires à la production et prenant en considération les intérêts des pays en développement qui sont des importateurs nets de produits alimentaires. Ils ont également insisté sur le fait qu'une production agricole accrue dans les pays en développement pourrait servir de tremplin à l'essor industriel de ces pays et leur permettre de diversifier leur économie. Ils ont estimé que, pour ce faire, la coopération financière et l'investissement devraient être partie intégrante des politiques et programmes nationaux de coopération internationale. Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale, en particulier à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour qu'elle suive de près l'évolution de la situation alimentaire mondiale afin de répondre de façon adéquate et en temps opportun aux besoins des pays en développement. Ils ont invité tous les pays donateurs à maintenir leur aide alimentaire et à accroître la part de cette aide qui est acheminée par le Programme alimentaire mondial, afin de permettre à celui-ci de poursuivre ses activités d'aide au développement et d'assistance aux pays en développement qui ont des besoins alimentaires urgents. Les ministres ont réaffirmé que le droit à l'alimentation est universellement reconnu comme un droit de l'homme, garanti à tous les individus, et que l'alimentation ne devait pas servir de moyen de pression politique.

43. Les ministres ont rappelé que, dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, les stratégies alimentaires nationales demeurent un instrument très utile pour favoriser la production vivrière, parvenir à l'autosuffisance alimentaire et faciliter l'accès aux produits alimentaires. A cet égard, ils se sont félicités de l'effort et de l'assistance que fournissent l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, les banques régionales de développement, le Fonds international de développement agricole et le Programme des Nations Unies pour le développement, et ont encouragé les institutions multilatérales à coopérer plus activement pour coordonner leurs stratégies alimentaires.

44. Les ministres ont accueilli favorablement la Déclaration de Genève pour la promotion économique des femmes rurales et demandé qu'il y soit donné suite. Ils se sont également félicités de la décision de tenir à Rome la prochaine conférence internationale sur la nutrition.

#### Mise en valeur des ressources humaines

45. Les ministres ont réaffirmé que l'homme est au centre de toutes les activités de développement et que la mise en valeur des ressources humaines est essentielle à la réalisation des objectifs de développement économique et social. Ils ont instamment demandé que la mise en valeur des ressources humaines fasse l'objet d'une approche globale, bien conçue et intégrée, qui prenne en considération des domaines tels que la santé, la nutrition, l'éducation et la formation, ainsi que la création de nouvelles possibilités d'emploi. Cette mise en valeur devrait avoir pour objet de développer pleinement les capacités, les compétences et l'autosuffisance, afin de pouvoir répondre aux besoins croissants en main-d'oeuvre des pays en développement.

46. Les ministres ont réaffirmé qu'il fallait continuer à accorder la plus haute priorité à l'alphabétisation et à l'éducation pour tous, afin de parvenir à éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000. A ce propos, ils se sont félicités des efforts que fait l'Unesco dans plusieurs Etats Membres et qui ont abouti à une baisse, en termes réels, des taux d'analphabétisme dans le monde. Prenant note des résultats de la récente Conférence internationale sur l'éducation, les ministres ont souligné que les Etats Membres devraient incorporer la dimension culturelle dans leurs politiques d'éducation et de développement.

#### Rôle du PNUD dans le domaine du développement humain

47. Tout en accueillant favorablement l'effort qu'a fait le PNUD dans le domaine du développement humain, les ministres ont estimé que ce domaine ne relève ni du mandat, ni de la compétence du Programme et que la contribution de ce dernier, loin d'être constructive, a suscité des controverses. Ils ont par conséquent engagé le PNUD à respecter strictement son mandat et à poursuivre les activités productives qu'il entreprend pour aider les pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement, compte tenu des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux modes de consommation et aux indicateurs qualitatifs du développement.

/...



### Développement social

48. Les ministres ont confirmé leur adhésion aux objectifs fixés par la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2542 (XXIV), et ils ont réaffirmé qu'il importe de les réaliser afin de parvenir à un ordre social plus juste et plus équitable. Ils ont également accueilli avec satisfaction la résolution E/1992/27 où le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale de convoquer au début de 1995 un Sommet mondial pour le développement social, au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

### Population

49. Les ministres ont souligné l'importance du lien qui existe entre population et développement ainsi que la nécessité pour tous les pays de mieux prendre conscience des problèmes démographiques. A cet égard, il faudrait que la communauté internationale appuie les orientations et les programmes adoptés par tous les pays, et plus particulièrement par les pays en développement, en respectant leur droit souverain d'élaborer, d'adopter et d'appliquer leur propre politique démographique en fonction de leur culture, de leurs valeurs et de leurs traditions, ainsi que de leur situation sociale, politique et économique. Les programmes démographiques en question devraient s'accompagner d'une valorisation des ressources humaines et d'un accroissement des possibilités d'emploi. Dans cet ordre d'idée, les ministres se sont félicités de la réunion prévue au Caire, en 1994, de la Conférence internationale sur la population et le développement.

### Etablissements humains

50. Les ministres ont à nouveau souligné l'importance d'un logement adéquat pour le bien-être des populations. Ils ont formé le vœu que l'Assemblée générale décide à sa quarante-septième session de tenir en 1997 la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). A cet égard, ils ont rendu hommage au CNUEH de son action et de son aide.

### Coopération Sud-Sud

51. Pour permettre une action concertée dans les négociations avec le Nord, il faut élaborer une ligne de conduite commune et réaliste, redynamiser le Groupe, renforcer sa cohésion et accroître la solidarité entre ses membres.

52. Les ministres ont estimé qu'il y a lieu - c'est le corollaire indispensable de l'action menée dans le cadre des relations Nord-Sud - d'intensifier la coopération Sud-Sud fondée sur la notion d'autonomie collective. En élaborant des modes de coopération économique et technique entre pays en développement à la fois concrets et réalistes et à l'avantage de chacun, on ne fait pas qu'ouvrir de nouvelles perspectives de croissance et réduire la sujétion vis-à-vis du Nord, mais cette action est aussi l'un des éléments essentiels de toute stratégie visant à intensifier la coopération



internationale dans le domaine économique. Les ministres ont souligné qu'une bonne coopération Sud-Sud donnerait plus de crédibilité et de force à l'action entreprise pour parvenir à un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'équité. Dans cette perspective, et afin d'accélérer la mise en oeuvre de projets qui présentent un intérêt commun pour les pays en développement, il convient d'adopter une démarche évolutive et souple qui permette à des groupes restreints de pays intéressés de se constituer en véritables promoteurs de la coopération dans des projets auxquels peuvent s'associer tous les pays en développement. Les ministres ont estimé que si de tels groupes étaient prêts à mettre en oeuvre des projets d'intérêt commun, il faudrait encourager leurs initiatives - particulièrement dans le cas de projets qui contribuent à renforcer l'autonomie collective du monde en développement.

53. Les ministres ont insisté sur le fait qu'au-delà de l'action entreprise par les pays en développement pour renforcer leur propre coopération économique et technique, il faut continuer à poursuivre et à réaliser les objectifs énoncés dans le Programme d'action de Caracas en matière de coopération économique entre pays en développement. Ils ont invité les pays donateurs, ainsi que les organismes des Nations Unies dans tous leurs programmes, à soutenir ces efforts de renforcement de l'autonomie collective des pays en développement.

54. Les ministres ont accueilli avec satisfaction les résultats de la cinquième Réunion des représentants des chambres de commerce et d'industrie des pays en développement, qui s'est tenue à Jakarta du 16 au 20 février 1992 en vue d'encourager les échanges Sud-Sud, la coopération industrielle, l'investissement et le lancement de ces entreprises.

55. Les ministres ont estimé qu'il faudrait développer la coopération entre les milieux d'affaires des différents pays en développement, à la fois pour accroître leur autonomie et pour les rendre moins tributaires des pays développés. Constatant que le Système global de préférences commerciales entre pays en développement constitue un outil important de développement des échanges entre ces pays, les ministres ont insisté pour qu'on le renforce. Ils ont pris note avec satisfaction de la Déclaration de Téhéran concernant le lancement du deuxième cycle de négociations sur le Système global et ont remercié le Gouvernement de la République islamique d'Iran d'avoir accueilli la réunion ministérielle consacrée à ce sujet. Ils ont invité les membres intéressés du Groupe des 77 à participer au deuxième cycle de négociations en vue d'accéder à l'accord et de développer les échanges de concessions commerciales. Ils ont souscrit à la demande, contenue dans la Déclaration de Téhéran, tendant à ce que le Fonds d'affectation spéciale Pérez Guerrero, la CNUCED, le PNUD et d'autres organismes intergouvernementaux apportent leur soutien, notamment financier, au deuxième cycle de négociations et à l'application de ses résultats. Ils ont remercié la République de Cuba d'avoir proposé d'accueillir la Réunion ministérielle du Comité de négociation du deuxième cycle, qui doit en principe se terminer en juillet 1994.

56. Les ministres ont pris note du report de la huitième Réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement. A ce sujet, ils ont demandé au Président du Groupe des 77 à New York de prendre les mesures nécessaires pour organiser cette réunion à une date appropriée, de préférence durant le premier semestre de 1993, au siège d'une des commissions régionales ou à New York.

#### Situation économique critique en Afrique

57. Les ministres se sont inquiétés de la dégradation continue de la situation économique en Afrique. Malgré une action concertée des pays africains et de la communauté internationale, la situation économique et sociale de la plupart des pays d'Afrique a en fait empiré, surtout dans la région subsaharienne. En outre, les objectifs fixés par le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, sont loin d'avoir été atteints.

58. Les ministres ont constaté que la persistance de cette situation désastreuse tenait à de nombreuses causes, notamment l'endettement chronique, la dépendance à l'égard des produits de base et l'effondrement des cours de ces produits, les faiblesses structurelles et l'incapacité de réunir les ressources voulues pour assurer la croissance économique et un développement durable et autonome.

59. Les ministres se sont prononcés sans réserve en faveur du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, que l'Assemblée générale a adopté à sa quarante-sixième session - la communauté internationale renouvelant ainsi son engagement d'assurer en Afrique une croissance et un développement socio-économiques auto-entretenus.

60. Les ministres ont engagé la communauté internationale, et plus particulièrement les pays développés, les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales de financement et de développement, à appuyer sans réserve ce nouvel ordre du jour et à prendre les mesures qui conviennent pour honorer les engagements qu'il comporte.

61. Les ministres se sont déclarés gravement préoccupés par les répercussions de la dégradation continue de la situation économique en Afrique sur les secteurs défavorisés de la population, notamment les enfants. Ils ont exhorté la communauté internationale, et notamment les pays développés, les organisations internationales et régionales, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, à participer activement à la Conférence internationale pour l'aide aux enfants d'Afrique qui doit avoir lieu à Dakar du 25 au 27 novembre 1992.

#### Pays les moins avancés

62. Les ministres se sont vivement inquiétés de la dégradation continue de la situation économique dans les pays les moins avancés, dont la plupart enregistrent depuis 10 ans des taux de croissance négatifs et ne sont pas

suffisamment aidés par la communauté internationale pour pouvoir appliquer leurs programmes de développement économique et de restructuration. Insistant sur la vulnérabilité de ces pays, les ministres ont à nouveau fait état de leurs besoins particuliers et réclamé la pleine application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés ainsi que d'autres mesures concrètes qui concernent des domaines précis et qui sont considérées comme essentielles pour stimuler la croissance et assurer le développement continu de ces pays. Ils ont insisté aussi sur la nécessité de dégager des ressources supplémentaires, vu que le groupe des pays les moins avancés est devenu plus nombreux depuis l'application des nouveaux critères.

#### Pays en développement sans littoral

63. Rappelant toutes les décisions antérieures du Groupe des 77 relatives aux pays en développement sans littoral, les ministres ont noté avec inquiétude que les mesures prises à ce jour n'ont pas suffi pour venir à bout des graves difficultés que rencontrent ces pays. Ils ont réaffirmé qu'il fallait tenter de résoudre les problèmes spécifiques que posent à ces pays les coûts de transport entre leur territoire, la mer et les marchés mondiaux. Ils ont insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité, l'efficacité et la fiabilité des moyens de transport, de diversifier l'économie des pays en question et d'accroître les ressources financières et les activités de coopération technique en vue d'atteindre ces objectifs. Enfin, ils ont souligné la nécessité et l'importance d'une coopération entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit.

#### Pays en développement insulaires

64. Les ministres ont noté les graves problèmes que posent aux petits pays en développement insulaires leur configuration et leur situation géographiques, les catastrophes naturelles auxquelles ils sont exposés, les moyens et services limités de transport et de communication, l'éloignement des grands marchés, un approvisionnement limité en eau douce, une économie fortement tributaire des importations, l'épuisement de leurs propres ressources non renouvelables et la pénurie de personnel administratif. Les problèmes particuliers de ces pays et la fréquence croissante des catastrophes naturelles ralentissent leur croissance et les rendent plus vulnérables à un milieu économique défavorable, d'où la nécessité pour la communauté internationale, notamment les pays donateurs et les organismes des Nations Unies, de s'attacher à résoudre les problèmes en question. A cet égard, les ministres se sont félicités que le programme Action 21 ait recommandé d'organiser en 1993 une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires.

VJ

65. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par le refus d'Israël de se conformer aux résolutions de l'ONU l'enjoignant à mettre fin à l'occupation de territoires arabes en Palestine, dans le Golan syrien et dans certaines zones du sud du Liban, et par l'entêtement que mettent les autorités

/...

d'occupation israéliennes à implanter des colonies de peuplement dans ces territoires et à y faire venir de nouveaux colons juifs, déposant la population arabe de ses terres et de sa souveraineté sur ses propres ressources naturelles et faisant ainsi obstacle à son développement économique et social et au processus de paix engagé au Moyen-Orient. Les ministres ont affirmé qu'il était urgent de mettre un terme à cette occupation. Vu l'évolution récente de la question du Moyen-Orient, ils ont demandé l'arrêt de toutes les activités de colonisation et le démantèlement de toutes les colonies de peuplement dans tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

66. Les ministres ont pris acte de l'évolution récente de la situation en Afrique du Sud. Ils se sont félicités de l'abrogation ou de la modification de certaines lois fondamentales de caractère discriminatoire, ainsi que de la réunion de la Conférence du Front patriotique uni (en octobre 1991) et de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique. Ils se sont cependant inquiétés de l'interruption des négociations engagées dans le cadre de la Convention. Ils ont instamment demandé au régime sud-africain de créer un climat favorable à la négociation pacifique et à la liberté d'action politique en abrogeant toutes les lois discriminatoires encore en vigueur, en libérant tous les prisonniers politiques et en facilitant le retour de tous les exilés politiques. Constatant que les changements intervenus en Afrique du Sud ne sont ni assez profonds ni irréversibles, les ministres ont insisté sur la nécessité de continuer à faire pression sur ce pays pour assurer l'élimination totale de l'apartheid et l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

67. Les ministres ont fait appel à la communauté internationale pour qu'elle interdise immédiatement l'utilisation, par tout Etat désirant imposer sa volonté à un pays en développement, de mesures de coercition économique qui n'ont pas été autorisées par les organes compétents de l'ONU ou qui sont incompatibles avec les principes de la Charte des Nations Unies.

## VII

### Mouvement des pays non alignés et Groupe des 77

68. Les ministres ont à nouveau jugé nécessaire de mieux coordonner les activités du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés en faveur de la coopération économique et technique entre pays en développement. Ils ont bien accueilli la proposition, faite par le Mouvement des pays non alignés, de créer un comité mixte de coordination entre les deux groupements afin d'harmoniser, de regrouper et d'intégrer autant que possible les divers volets du Programme d'action pour la coopération économique (PACE) entre pays en développement et du Programme d'action de Caracas (PAC) du Groupe des 77. A cette fin, les ministres ont prié le Président du Groupe des 77 de prendre contact avec le Président du Mouvement des pays non alignés.

-----